



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 601-2021 intitulé : « Règlement numéro 601-2021 relatif au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »

Le règlement numéro 601-2021 décrète un programme de mise aux normes des installations septiques des résidences isolées non conformes au Règlement provincial sur l'ensemble de son territoire.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville, située au 16 rue Saint-Charles durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur ce 6 avril 2022, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 6^e jour du mois d'avril l'an deux mille vingt-deux.

**Mark McDuff
directeur général et
greffier-trésorier**